

2014/015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/08

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 03 février 2014*

*L'an deux mille quatorze et le trois février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 24 janvier 2014.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10 votants : 11*

*Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. MAURIN – BEUGNET – BOUAZZA – CORNET – CROZIER – HILAIRE – JOLLIVET – TESTON – VERNET - VOLLE**

**Excusés : M. AUZAS qui a donné procuration à M. VOLLE.**

**Absents : M. DELAUZUN – FIALON – SALA.**

M VOLLE André a été élu secrétaire.

**Objet : Reversement de la subvention du Conseil Général.**

**Exposition Chasses Magiques musée du Quai Branly classes de CE2/CM1 et CM1/CM2.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de reverser sur le compte de la Coopérative Scolaire la subvention attribuée par le Département de l'Ardèche d'un montant de 165.00 € pour la classe de CM1/CM2 de l'école primaire publique et qui a été versée à la Commune.

.../...

2014/016

*[Signature]*

- Décide de reverser sur le compte de la Coopérative Scolaire la subvention attribuée par le Département de l'Ardèche d'un montant de 145.20 € pour la classe de CE2/CM1 de l'école primaire publique et qui a été versée à la Commune.
- Précise que ces participations sont versées après réception d'avis de versement du Conseil général indiquant le montant exact des subventions.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 03 février 2014.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 04 février 2014.  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN.

